



COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : MM. Robertino GIULIANO, Adjoint au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER, Edouard BAUMANN, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Marie-Laure HERRMANN, conseillères municipales.

Membres absents excusés : MM. Philippe UHL, Yannick SCHULZE.
Membre absent non excusé : Mme Claire TRUC.

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
2. Aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération
 - 2.1. Attribution et signature du marché
 - 2.2. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
 - 2.3. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage
 - 2.4. Plan de financement prévisionnel
3. Création de sanitaires à l'école : délibération concordante fonds de concours
4. Acquisition d'un véhicule
5. Fixation de l'attribution de compensation définitive 2023
6. Rapport des comptes-rendus de commissions
7. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

DCM 2024.01.15-01

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Aménagement de sécurité de la traversée d'agglomération**Attribution et signature du marché**

DCM 2024.01.15-02

Vu la délibération du 5 juin 2023 approuvant l'avant-projet définitif pour la réalisation d'aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération ;

Vu l'appel public à la concurrence publié et mis en ligne sur le site SafeTender en date du 3 novembre 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal en date du 19 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Sur les 5 offres réceptionnées, à savoir Colas – Lingenheld TP – Pontiggia – TP & Transport Schmitt – Tradec, c'est l'entreprise Tradec qui est la mieux disante et classée en position 1.

Part communale

	Montant € HT	Montant € TTC
Tranche ferme	261 508,00	313 809,60
Tranche optionnelle 1	119 582,50	143 499,00
Tranche optionnelle 2	73 767,00	88 520,40
Total part communale	454 857,50	545 829,00

Part CeA

	Montant € HT	Montant € TTC
Tranche ferme	142 592,00	171 110,40
Total part CeA	142 592,00	171 110,40

Montant global

Tranche ferme	404 100,00	484 920,00
Tranche optionnelle 1	119 582,50	143 499,00
Tranche optionnelle 2	73 767,00	88 520,40
Total Général	597 449,50	716 939,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la réalisation de la tranche ferme.

DECIDE d'attribuer le marché de la tranche ferme à l'entreprise TRADEC pour un montant global de 404 100 €, soit 261 508 € HT pour la part communale et 142 592 HT pour la part CeA.

PRECISE que les tranches optionnelles 1 et 2 feront l'objet d'une validation ultérieure selon les financements obtenus.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

DIT que les crédits seront inscrits au budget investissement du budget principal 2024.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

DCM 2024.01.15-03

Vu la délibération du 13 décembre 2021 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST à Colmar pour un montant d'honoraires de 12 508 € HT, soit 5.3 % du montant estimé.

Considérant la révision de l'enveloppe financière suite à l'attribution des marchés validée par délibération du 15 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 32 256.53 €, soit 5.3 % de la nouvelle estimation financière. Le montant des honoraires ne sera payé qu'à concurrence des travaux exécutés.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

DIT que les crédits seront inscrits au budget investissement du budget principal 2024.

DELIBERATION ADOPTEE

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement en traverse d'agglomération – RD106 -convention n° 68-2023-035

DCM 2024.01.15-04

Vu la délibération du 5 juin 2023 approuvant l'avant-projet définitif pour la réalisation d'aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération ;

Vu la délibération du 15 janvier 2024 portant attribution du marché à l'entreprise Tradec ;

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) étant compétente sur le réseau routier départemental, la part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage de la CeA, cette dernière confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage. La commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par la CeA sur la base des justificatifs des dépenses.

Éléments financiers de la convention

	Montant estimé	Dont à la charge	
		de la commune	de la CeA
Travaux de voirie	597 449,50	454 857,50	142 592,00
Frais annexes %	100%	76,13%	23,87%
Frais annexes - montants	40 256,53	30 420,19	9 836,34
Total de l'opération € HT	637 706,03	485 277,69	152 428,34
TVA 20%	127 541,21	97 055,54	30 485,67
Total de l'opération € TTC	765 247,24	582 333,23	182 914,01
Total TTC incluant 2% pour révision de prix	780 552,18	593 979,89	186 572,29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DONNE son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Collectivité européenne d'Alsace dans la cadre des opérations de sécurité en traverse d'agglomération.
 AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et tout document s'y afférent.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Plan de financement prévisionnel

DCM 2024.01.15-05

Vu la délibération du 5 juin 2023 approuvant l'avant-projet définitif pour la réalisation d'aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération ;
 Vu la délibération du 15 janvier 2024 portant attribution du marché à l'entreprise Tradec ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.
 AUTORISE M. le Maire à faire les demandes de subventions.

	HT	Tva 20%	TTC
Tranche FERME	404 100,00 €	80 820,00 €	484 920,00 €
Frais de duplication	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de publication	380,00 €	76,00 €	456,00 €
Frais d'insertion	228,00 €	45,60 €	273,60 €
Frais de Géomètre	2 588,00 €	517,60 €	3 105,60 €
Frais de Maitrise d'œuvre	24 558,00 €	4 911,60 €	29 469,60 €
Frais de contrôle extérieur de la chaussée	3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €
TOTAL	435 354,00 €	87 070,80 €	522 424,80 €
Part CEA	142 592,00 €	28 518,40 €	171 110,40 €
Résiduel 1	292 762,00 €	58 552,40 €	351 314,40 €
Subvention CEA (22% part communale HT)	64 407,64 €	12 881,53 €	77 289,17 €
Résiduel 2	228 354,36 €	45 670,87 €	274 025,23 €
Vente du Presbytère	160 000,00 €	32 000,00 €	192 000,00 €
Résiduel 3	68 354,36 €	13 670,87 €	82 025,23 €
Récupération FC TVA 16,4%			13 452,14 €
Résiduel 4			68 573,09 €

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Création de sanitaires à l'école : délibération concordante fonds de concours

DCM 2024.01.15-06

Vu la délibération du 4 décembre 2023 validant l'avant-projet portant création de nouveaux sanitaires à l'école ;

Vu la délibération de la CPR en date du 7 décembre 2023 attribuant le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 € ;

CONSIDERANT qu'une délibération concordante est nécessaire pour accepter ce financement ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTTE le versement par la CCPR d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 € afférent au projet de création de sanitaires à l'école.

DIT que la part prise en charge par la commune est au moins égale au montant du fonds de concours attribué par la CCPR.

DIT que la recette sera inscrite au budget principal 2024.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce financement.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Acquisition d'un véhicule

DCM 2024.01.15-07

Dans le cadre du remplacement de la camionnette ISUZU, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs concessionnaires pour une offre d'achat avec reprise de l'ancien véhicule.

M. le Maire propose de retenir l'offre FIAT – C.A.S ARC MOTORS de Colmar pour l'acquisition d'un véhicule FIAT – DUCATO MY23 de 140 ch avec benne et accessoires divers (balisage, barre triflash, logo...)

Coût d'acquisition nouveau véhicule	38 253.91 € HT	45 904.69 € TTC
Reprise véhicule	8 990.37 € HT	10 788.45 € TTC
Reste à charge	26 263.54 € HT	35 116.24 € TTC
Carte grise	349.76 € HT	349.76 € TTC
Taxe fiscale	34.00 € HT	34.00 € TTC
Coût pour la commune	26 647.30 € HT	35 500.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE l'acquisition d'un nouveau véhicule type FIAT DUCATO MY23.

APPROUVE l'offre de FIAT – C.A.S. ARC MOTORS de Colmar pour un montant de 38 253.91 € HT, frais en sus.

APPROUVE la reprise de l'ancien véhicule ISUZU pour un montant de 8 990.37 € HT.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

DIT que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget principal 2024.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Fixation de l'attribution de compensation définitive 2023

DCM 2024.01.15-08

VU la délibération n°2023.1.06 du 16 mars 2023 de la CCPR portant adoption des attributions de compensation provisoires 2023 ;

Vu la délibération n°2023.6.86 du 7 décembre 2023 de la CCPR portant adoption des attributions de compensation définitives 2023 ;

CONSIDERANT que les attributions de compensation 2023 tiennent compte du coût des services mutualisés 2022 (ADS, informatique et archiviste) ;

CONSIDERANT que la délibération portant adoption des attributions de compensation définitives 2023 doit recueillir une majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE l'attribution de compensation définitive pour l'exercice 2023 pour la commune d'Illhaeusern au montant de 62 127.93 € (68 255 – 6 127.07).

DELIBERATION ADOPTEE

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

6. Rapport des comptes-rendus de commissions

Commission Communication

Rapporteur : M. Edouard BAUMANN

Le point est fait sur l'avancement de la rédaction de l'Ill Infos qui paraîtra début février.

Groupe de travail pour l'organisation de la fête de la libération

Rapporteur : M. le Maire

Un nouveau groupe de travail est créé pour organiser le 80^e anniversaire de la libération qui aura lieu le 26 janvier prochain.

Sont membres : Le Maire, les Adjointes, Mme Jocelyne Giuliano, MM. Jean-François Sondej, Hubert Meyer, Lionel Koehler.

La prochaine réunion se tiendra le 24 janvier pour développer le programme d'animation (messe, exposition, défilé...).

7. Divers

Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.

AFU Loechermatten

Cette zone constitue la dernière zone constructible sur la commune. Le projet d'aménagement est privé, mais la commune est propriétaire de 20 ares de terrains. A ce jour, tous les propriétaires ont donné leur accord. L'AFU portera le nom de « l'AFU des champs ».

Selon les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) inscrites dans le plan local d'urbanisme de la commune, il est nécessaire de créer un zonage d'assainissement qui serait soumis à enquête publique. Le cabinet IRH sera missionné pour effectuer cette étude.

Travaux de réfection des garde-corps du pont de l'Ill

Des travaux seront réalisés sur le pont de l'Ill pour remplacer les garde-corps.

Chaudières

Les travaux sur la chaudière de l'église sont en phase d'achèvement. Il reste à finaliser l'intervention d'Antargaz.

La chaudière du foot doit être remplacée. Le coût de remplacement représente 8 700 € TTC.

Conteneurs à biodéchets

Les 3 anciens conteneurs en place vont être remplacés. Il s'agira de voir à l'avenir s'il faut rajouter un conteneur au niveau de la rue des roseaux.

Brigades vertes

En vue des prochaines élections des membres du bureau, les conseillers membres du syndicat qui souhaitent proposer leur candidature sont invités à se faire connaître.

Repas des aînés

Une réunion est prévue le 16 janvier pour faire un dernier point sur l'organisation du repas. Mme Herrmann Marie-Laure sera remplacée par l'agent communal M. Bottemer Steven.

Jumelage avec Collonges au Mont d'Or

Suite au voyage des enfants d'Illhaeusern à Collonges au Mont d'Or l'année dernière, il était proposé d'accueillir les enfants de Collonges en juin 2024. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la commune.

Cours de taille des arbres

Une séance de cours de taille est prévue le 17 février prochain. Une communication sera faite en ce sens.

Dates à retenir

19.03	AG AFUA des fleurs
25.03	Réunion de travail - étude du budget principal et assainissement
08.04	Conseil Municipal
09.06	Elections européennes

La séance est close à 20 h 50.



Le Maire,
Jean-Claude HIRN

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.


